

gouvernement a décidé quand la Chambre siègerait et quels travaux elle accomplirait; il nous incombe de traiter avec toute la sincérité et l'honnêteté dont nous sommes capables des travaux dont la Chambre est saisie. Pourtant, lorsqu'une mesure gouvernementale de ce genre est rejetée, le premier ministre donne à entendre que nous avons agi sournoisement et, en quelque sorte, abusé du parti libéral.

● (12.10 p.m.)

Des voix: Quelle honte.

L'hon. M. Stanfield: Je vais laisser ce sujet-là, car il ne me plaît pas particulièrement... (*Exclamations*) Mais je dois dire avoir été un peu troublé lorsque le premier ministre a tenté de donner l'impression à la Chambre hier qu'il n'avait pas dit qu'il y avait eu tromperie dans les événements de lundi soir, lorsqu'il a tenté de donner l'impression qu'il avait tout simplement cité quelqu'un d'autre selon qui il y aurait pu y avoir tromperie. J'admets avoir été un peu troublé d'entendre le premier ministre de notre pays chercher à expliquer la chose de la sorte.

Pourquoi le premier ministre a-t-il lancé des accusations si extravagantes depuis la défaite de lundi soir? Pourquoi s'est-il attaqué à l'opposition de façon aussi—je me demande si le mot «acrimonieuse» serait trop fort ici; le premier ministre n'est sûrement pas un homme acrimonieux. (*Exclamations*)

Il doit être très bouleversé, à mon avis, par suite de la grave situation dans laquelle son gouvernement a mis le pays et, sans doute, le renversement du gouvernement, lundi soir, l'a humilié. Il s'est surtout rendu pleinement compte, je pense, du peu de solidité de sa thèse et, à cause de cela, il a cherché à détourner l'attention des Canadiens. La situation me semble quelque peu pitoyable. (*Applaudissements*)

Je pourrais poursuivre, monsieur l'Orateur, et discourir longuement sur les raisons pour lesquelles le gouvernement ne mérite pas, à notre avis, un vote de confiance, abstraction faite de la question en jeu lundi soir. Mentionnons d'abord la mauvaise administration économique, le ralentissement du progrès économique, la tentative de hausser les impôts, l'accroissement du chômage et la montée de l'inflation. Toute autre question mise à part,

s'il y a jamais eu un gouvernement qui méritait un vote de défiance, c'est bien le gouvernement actuel. (*Applaudissements*)

On a rejeté cette mesure, mais les Canadiens ont lieu de penser que le gouvernement va continuer de percevoir cet impôt. Or, aucun texte législatif ne lui permet d'agir ainsi. À l'origine, il n'avait aucun pouvoir à cet égard. S'il avait lieu de prévoir l'adoption du bill et de percevoir ainsi cet impôt, le gouvernement n'a certes aucune raison de continuer à recueillir cette surtaxe et ces impôts supplémentaires sans l'accord du Parlement canadien. Je n'ai pas besoin d'employer les termes habituels à propos de cette manière d'agir. Elle est, en elle-même, assez éloquente.

Je le répète, monsieur l'Orateur, l'introduction de cette motion de confiance est contraire à notre constitution et enfreint nos pratiques constitutionnelles. Je déclare à mon honorable ami, le premier ministre, que c'est ce genre d'action qui peut entraîner la ruine du Parlement. (*Applaudissements*)

Il s'agit d'un précédent malheureux. Si l'on adopte la motion, les gouvernements sauront à l'avenir qu'ils peuvent ne pas tenir compte des votes de la Chambre sur les questions essentielles. Ce serait là un précédent absolument malheureux. En tout cas, si on l'établit, le peuple canadien redressera la situation dès qu'il le pourra. (*Applaudissements*)

J'estime aussi, en toute sincérité, que le libellé de la motion ne pouvait pas être plus provocateur. Ce n'est pas une simple motion de confiance que le premier ministre présente à la Chambre, comme il l'avait laissé entendre. Nous sommes d'avis, bien entendu, qu'il n'avait pas le droit de proposer une simple motion de confiance.

M. Woolliams: On dirait du Pickersgill.

L'hon. M. Stanfield: Cette motion, j'en suis sûr, n'a pas été rédigée sous le coup de la colère. Comme je suppose que mes honorables amis réfléchissent avant d'agir, je dois conclure que la motion vise à provoquer l'opposition. Monsieur l'Orateur, nous respectons le Parlement même si le gouvernement ne semble pas le faire. Nous dirons ce qui nous semble nécessaire au cours de ce débat. Nous prendrons le temps que nous jugerons nécessaire—nous ne nous excuserons pas de le faire—mais nous n'en prendrons pas plus.